



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

Projet de résolution : La lutte contre la crise, la contribution essentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche

*Soumis par le SNESUP-FSU (France) en vue de son adoption par la Conférence du CSEE, la
conférence régionale de l'Internationale de l'éducation, réunie à Budapest du 26 au 28
novembre 2012*

Dans le droit fil du document de politique intitulé *Une éducation de qualité pour bâtir l'avenir*, que l'IE a adopté à son 6^{ème} Congrès en 2011, la Conférence du CSEE lance un message portant sur les politiques des gouvernements et de l'Union européenne (UE) visant à ramener le rôle des universités à celui de fournisseur de services à l'usage des entreprises privées et des intérêts à court terme.

Le CSEE considère que :

- I. le développement du volume de connaissances de l'humanité et la transmission de ces connaissances à une nouvelle génération est l'un des objectifs les plus nobles de l'humanité ;
- II. nos systèmes d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) font intégralement partie de l'héritage de nos peuples et de nos sociétés libres, démocratiques et pacifiques. Ils sont des éléments fondamentaux pour l'édification d'un avenir meilleur. Leur évolution est impérative afin qu'ils participent pleinement aux sociétés démocratiques modernes, en restant toutefois fondés sur les caractéristiques fondamentales que la coopération, la liberté académique du personnel et des institutions et la collégialité dans la direction ;
- III. le renforcement de l'ESR ainsi que la qualité, la diversité et la démocratisation des connaissances sont nécessaires à l'instauration d'une démocratie plus généreuse en Europe, au développement de l'analyse critique de la société et à l'épanouissement sur les plans de la science, de la technologie, de l'économie, de la société, de l'écologie, de la culture et de l'éthique ;
- IV. des difficultés et des urgences diverses balisent la situation internationale : l'on songe par exemple à la dégradation rapide du cadre de vie de l'humanité, ou encore à l'aggravation de la faim dans le monde. De manière plus générale, nos sociétés sont confrontées à des difficultés qui gagnent sans cesse en complexité. La recherche et l'éducation ont ici un rôle fondamental à jouer, dans la quête de solutions et leur mise en œuvre. Cependant, l'ESR n'est pas en mesure de fournir ses réponses et ses solutions car il est frappé par la réduction des dépenses publiques, par la mise en œuvre et l'ingérence dans les établissements d'ESR des modèles de



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

gestion importés du secteur privé, la concurrence, la recherche du profit et la philosophie du marché ;

En particulier, le CSEE demande que les exigences détaillées ci-dessous reçoivent un appui.

1. La connaissance considérée comme un bien public

L'approche visant à faire de la connaissance un bien privé compromet la liberté de la recherche et de l'enseignement, menace l'authenticité de la connaissance et en contrarie le développement. Le système ESR est un bien public, et cette caractéristique doit être défendue et renforcée. En particulier, les résultats de la recherche devraient être publiés *en toute liberté d'accès*, et le copyright doit être protégé.

L'enseignement et la recherche publique doivent être retirés de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), de même qu'ils doivent l'être de tous les traités interrégionaux et bilatéraux signés par l'UE dans les domaines du commerce et des investissements.

L'éducation est un investissement intéressant l'ensemble de la société, tout autant qu'un droit humain. L'enseignement supérieur (ES) devrait être gratuit. Lorsque des droits d'inscription existent, les gouvernements devraient les réduire et tendre en fin de compte à leur suppression.

L'ESR devrait être développé dans l'Europe entière. La solidarité européenne et la logique de coopération scientifique, de même que le respect de la diversité de l'histoire et de la culture de chaque pays, devraient être ici d'application, et non la logique de la concurrence. Pour cette raison, le CSEE s'oppose fermement au système de classement des universités.

2. Le rôle crucial de l'enseignement supérieur sur le plan social

L'ES devrait tendre à être une formation professionnelle, une formation citoyenne et une formation de la personne. Il s'agit là d'une contribution très importante devant relever le niveau de compétence des jeunes et des adultes, et le nombre de diplômés universitaires doit donc augmenter. C'est un élément essentiel d'une société complexe atteignant un niveau élevé de technologie. La qualité de l'ES doit donc être liée à la recherche. L'ES doit bénéficier à tous les groupes sociaux et à toutes les générations. Cela implique notamment de créer davantage de petites unités d'enseignement et d'appliquer diverses méthodes d'enseignement.

3. Autonomie et collégialité

La qualité de l'ESR est indissociable de la pleine autonomie académique et des caractéristiques propres à la démocratie, qui doivent prendre appui sur la collégialité et le partage des responsabilités. Tous les personnels doivent jouir d'une certaine autonomie de participation au processus de prise de décisions et à la vie en collégialité. En tant qu'outils d'amélioration, l'évaluation des structures, l'enseignement et la recherche doivent se faire dans un esprit non pénalisant et dans la collégialité.



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

4. Conditions de travail

Pour étoffer l'effectif du personnel enseignant universitaire et des chercheurs ainsi que leur qualité en Europe, et par conséquent développer l'ESR, l'attrait d'une carrière dans ce secteur en constitue une dimension fondamentale. La stabilité de l'emploi, la transparence, le recours à des méthodes équitables et non discriminatoires de recrutement, l'environnement de travail approprié, des infrastructures efficaces, la pleine autonomie dans la recherche et dans l'enseignement, la collégialité, les possibilités de carrière et des salaires d'un niveau approprié : voilà quelques-uns des principaux facteurs qui rendent attrayantes les carrières dans l'enseignement et la recherche. Ainsi, tous les enseignants du secteur de l'enseignement supérieur et les chercheurs des établissements publics, quel que soit leur statut, devraient bénéficier des mêmes droits et protections sur le plan social, juridique et autres, qu'offrent les procédures de négociation collective ou le statut national. Tous les chercheurs en début de carrière doivent être reconnus comme des chercheurs professionnels et doivent bénéficier de ces droits et de ces protections.

Les enseignants et les chercheurs universitaires se trouvent de plus en plus rapidement dans une situation précaire. Les programmes-cadres de l'UE renforcent cette tendance. L'UE et les gouvernements doivent prendre les mesures qui s'imposent pour réduire sensiblement l'état de précarité lié aux emplois d'enseignant et de chercheur.

5. Mobilité

L'intégration civique de l'Europe ainsi que son développement culturel et scientifique doivent absolument promouvoir la mobilité au plan international des enseignants, des chercheurs et des étudiants, sans toutefois en faire un élément obligatoire. Pour que ce principe se concrétise, il faut cependant prévoir des formes professionnelles et individuelles de garantie et de protection, parallèlement à la mobilité du personnel, mais il convient aussi de mettre à disposition des moyens financiers publics afin d'assurer concrètement l'égalité d'accès à la mobilité pour tous les étudiants, quel que soit le contexte social et géographique dans lequel ils se trouvent.

6. Genre

Les femmes sont sous-représentées aux fonctions académiques et administratives de haut niveau, et nous réclamons des incitants afin d'augmenter la proportion de femmes présentes à tous les stades de la carrière professionnelle, s'agissant spécifiquement de la désignation aux fonctions professorales et aux fonctions de direction. Pour lisser les différences de traitement liées au genre, un système complet de services sociaux est nécessaire, assurant la protection, les droits et les services sociaux de tous les travailleurs, hommes et femmes sur pied d'égalité, l'accent étant mis spécifiquement sur les droits parentaux et, ainsi qu'il en est fait état dans la Charte européenne du chercheur, les conditions de travail doivent « permettre aux femmes aussi bien qu'aux hommes de combiner la vie de famille et la vie professionnelle, les soins aux enfants et la carrière ». Dans l'évaluation de l'efficacité des établissements ESR, il conviendrait d'étudier dans quelle mesure ils réussissent à mettre en œuvre le principe de non-discrimination.



Promouvoir l'enseignement public en période d'austérité

7. Insuffisance des investissements

Ces dernières années, les investissements consentis par l'Union européenne et par la plupart des gouvernements se sont avérés trop faibles dans le domaine de l'ESR. La réduction massive constatée aujourd'hui dans les investissements opérés dans les différents domaines de recherche (fondamentale, sciences humaines et sciences sociales) aura, vraisemblablement, des répercussions négatives sur le développement de la recherche appliquée. Le soutien à la recherche fondamentale ainsi qu'aux disciplines qui n'entraînent pas de retombées économiques immédiates mais développent les connaissances ou relèvent le niveau de qualité de vie des citoyens doivent recevoir une large attention. La recherche doit se développer pour faire face aux besoins économiques du moment : c'est là un volet important des missions de recherche, sans en être pour autant l'aspect unique.

Le projet de fondation européenne pour la recherche, tel qu'il est énoncé dans le projet *Horizon 2020 – le programme-cadre pour la recherche et l'innovation*, connaît de graves insuffisances : jusqu'en 2020, le montant annuel proposé pour la recherche et la science atteint seulement 11,4 milliards d'euros, soit 0,08% du PIB européen. Les problèmes auxquels l'Europe et le monde sont confrontés imposeront de développer substantiellement les activités de recherche, s'agissant notamment de la recherche fondamentale, nécessitant de la sorte un budget plus approprié.

Le CSEE et ses organisations membres s'adresseront aux gouvernements, aux institutions européennes et à l'ensemble de la société. Ils les sensibiliseront à la situation du secteur l'enseignement et de la recherche.

Le CSEE diffusera cette résolution et lancera le débat. Il définira ses exigences et assurera la mobilisation nécessaire pour les satisfaire.